



Avis de la Municipalité

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 29 avril 2015, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Benito Quintas, a :

- décidé d'adopter le règlement communal relatif à l'octroi de subvention pour les études musicales tel qu'amendé ;
- décidé d'autoriser la vente de la structure modulaire de l'UAPE et de la bibliothèque à la commune de Moudon pour un montant de CHF 200'000.- net ;
- décidé d'accorder un crédit complémentaire de CHF 70'000.- pour l'agrandissement de la terrasse de l'Auberge communale

La Secrétaire



E. Jordan

Saint-Sulpice, le 30 avril 2015